Le Saint-Mitréen

12

Journal municipal
Janvier 2023

De belles fêtes de fin d'année à Saint-Mitre !

Ville de Saint Mitre les Remparts

Saint Mitre les Remparts

www.saintmitrelesremparts.fr

Sommaire

2	**Édito**
3	**Mairie numérique : plus vite moins cher**
4-5	**Un Noël magique**
6	**Revitalisation du centre-village**
7	**Le dispositif municipal en cas de délestage**
8	**Adressage : venez consulter le dossier**
9	**Des aides pour les projets des jeunes**
10	**EHPAD-commune : un beau partenariat**
11	**Allée plage d'Arthur : le littoral en travaux**
12	**En bref**
13	**Conseil Municipal**
14	**Portrait-hommage | État civil**
15	**Expression Libre**
16	**Agenda**

Numéros et mails utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55
> bureaudumaire@saintmitrelesremparts.fr
Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31 ou 06 20 54 59 38
> policemunicipale@saintmitrelesremparts.fr
Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60
> collecte.paysdemartigues@ampmetropole.fr
Services techniques : 04 42 44 03 45
> servicestechniques@saintmitrelesremparts.fr
Service urbanisme : 04 42 80 98 41
> urbanisme@saintmitrelesremparts.fr
Pôle social - CCAS : 04 42 06 74 16
> accueilccas@saintmitrelesremparts.fr
Service scolaire jeunesse : 04 42 06 97 54
> scolairejeunesse@saintmitrelesremparts.fr

Le Saint-Mitréen n°12

Directeur de publication : Vincent Goyet
Rédaction : Loretta Jobard - Élus
Crédits photos : Céline Parenté, Cyril Catenne, Élus, Services Communication et Techniques, Rémi Bainvel, DR

Réalisation : Service Communication
Tirage : 3100 exemplaires
Périodicité : 6 numéros annuels
Dépôt légal : 1er semestre 2023
N°ISSN : 1636-1652

Le bulletin est imprimé sur un papier PEFC.
Impression : Mosaïques Impressions, St-Victoret

L'édito

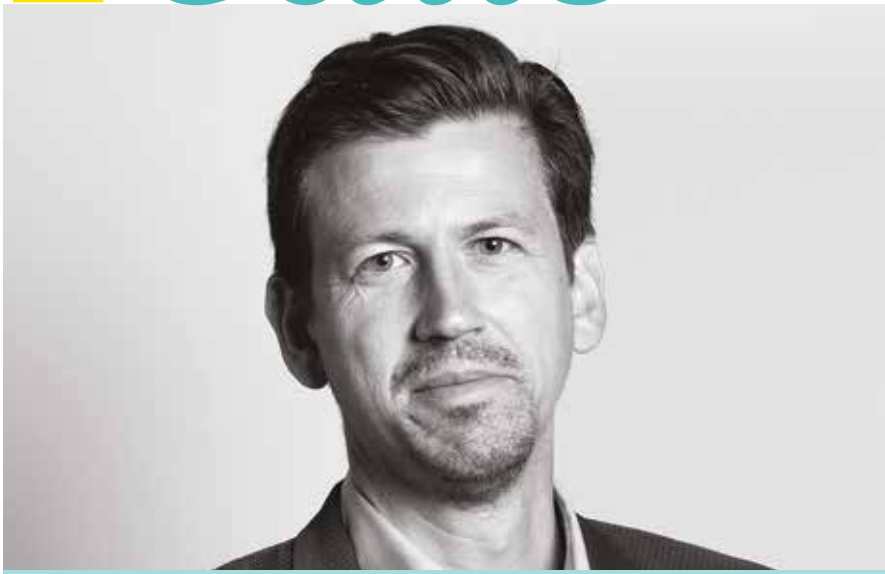

Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

L'année qui débute est une année charnière : elle sera en effet notamment l'occasion de tracer un bilan de notre action municipale durant la première moitié du mandat que vous nous avez confié en 2020. Qu'il s'agisse des aménagements urbains, des animations culturelles et festives ou encore de l'organisation des services municipaux, beaucoup de travail a été accompli, et la suite s'annonce tout aussi intense.

Ainsi avec les travaux d'amélioration du pluvial et d'enfouissement des réseaux en cours sur l'allée de la plage d'Arthur. Ainsi avec le démarrage prochain de l'aménagement du deuxième terrain de notre complexe sportif. Ainsi avec l'ouverture imminente du parking et du pavillon d'accueil du site archéologique de Saint-Blaise, avant une inauguration officielle au printemps. Ainsi avec la finalisation et la mise en œuvre du chantier de l'adressage municipal. Ainsi avec le réaménagement de l'espace de loisirs à côté de la salle polyvalente. Ainsi avec la revitalisation nécessaire de notre cœur de village, la défense de notre patrimoine communal, et la valorisation patiente de notre littoral.

S'agissant des services municipaux, 2023 consacre la renaissance de notre CCAS dans la plénitude de ses fonctions et compétences. Au sein d'un Espace Solidarités réorganisé, et avec l'aide d'une équipe renforcée, notre commune assume depuis le 1er janvier toutes les missions sociales de proximité. Le succès est déjà au rendez-vous, avec une multiplication des projets et des sollicitations.

Parallèlement, plusieurs bâtiments municipaux profitent eux aussi d'une évolution de leur affection ou de leur aménagement : c'est l'Espace Familles, doté désormais d'un véritable espace d'accueil. C'est la Maison du Patrimoine, désormais ouverte aux associations pour se réunir et y tenir leurs activités. C'est la Maison de la Jeunesse, enfin opérationnelle pour notre centre de loisirs et nos associations, qui prépare le déploiement de missions complémentaires.

Tous ces projets nécessitent que nous poursuivions une politique budgétaire rigoureuse et de recherche permanente d'optimisation de nos dépenses publiques. Face à la flambée des coûts de l'énergie, nous redoublons d'efforts pour limiter notre facture : c'est par exemple le cas avec l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6h du matin. Ces mesures sont indispensables pour faire face aux contraintes toujours plus fortes qui pèsent sur les collectivités locales.

Vous défendre et préserver notre cadre de vie demeurera en 2023 mon objectif quotidien.

En souhaitant à chacun d'entre vous le meilleur pour l'année à venir, je vous donne rendez-vous le 27 janvier pour la présentation de mes vœux à la population.

Bien sincèrement,

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Mairie numérique : plus vite, moins cher

Depuis le début du mandat la municipalité est dans une logique de modernisation, pour tendre vers une mairie numérique. En plus de répondre aux besoins des Saint-Mitréens, la commune réalise des économies.

Si 2023 s'annonce une année compliquée sur le plan budgétaire, cela n'empêche pas la municipalité **d'avoir des ambitions**, tout en cherchant à préserver ses financements et faire des économies. C'est exactement ce qui se passe avec la **mise en place d'une nouvelle infrastructure réseau**.

30 000 € d'économies par an

C'est une véritable **modernisation du réseau** qui est en train de s'opérer et qui permettra aux services municipaux de **travailler dans des conditions optimales**. Les bâtiments n'étaient en effet **pas équipés de la fibre**, et pouvaient souffrir de pannes réseau qui affectaient leur travail et *in fine* la population : plus d'internet, et/ou de téléphonie.

Au-delà du confort de travail, ce sont également de **véritables économies** qui vont être réalisées grâce à un travail de **renégociation de l'ensemble de nos contrats d'abonnements téléphoniques et numériques**, ce qui nous permet de faire passer de 50 000 € à 20 000 € le coût annuel pour la commune. En plus d'**augmenter le débit internet,** faire appel à cette société va accroître la **sécurisation de nos données et les possibilités techniques en terme de communications simultanées**.

Réorganisation des services et modernisation

En attendant, et peu à peu, **les services se réorganisent** : d'abord au sein de l'ancienne MJS qui devient **l'Espace Solidarités** (voir LSM n°11), et qui se recentre pour accueillir désormais un **CCAS renforcé**. Notre réorganisation a libéré des bureaux maintenant disponibles pour installer un espace numérique, permettant à ceux qui n'en disposent pas d'accéder à un ordinateur pour **accomplir leurs démarches administratives**.

Parallèlement, **c'est l'Espace Familles installé rue Bellefont** qui va lui aussi bénéficier d'un réaménagement, pour améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil du public.

En face, les locaux occupés au sein de l'Espace Bellefont préparent également leur transformation. S'agissant de la police municipale, par le déplacement des vestiaires et la réorganisation des locaux qui leur sont alloués. Quant à Saint-Mitre Informations, par l'installation de cloisons pour améliorer la confidentialité et le travail des agents, mais aussi préparer la **création de notre futur Office de Tourisme**.

Avant

- Téléphonie non optimisée
- Débit internet insuffisant (15 Mbps)
- Gestion mail non optimisée
- Pas d'outil collaboratif
- Pas de solution de back-up
- Plusieurs opérateurs - contrats - factures

Coût annuel : 50 000 €

Après

- Téléphonie via internet
- Liens fibre optique dédiés (100 Mbps)
- Solution mail sécurisée
- Accès outils collaboratifs
- Solution back-up et MPLS
- Un interlocuteur unique et dédié

Coût annuel : 20 000 €

Un Noël

Un soupçon de décoration...

De jolies visites...

l'magique

De belles animations...

Pour un maximum de magie !

Revitalisation du centre-village : les études lancées

Le grand projet d'aménagement de la Place Neuve se dessine. Il intégrera également le centre ancien.

La rénovation de la Place Neuve est **un chantier de longue haleine**, qui implique non seulement une **étude de faisabilité** et une **concertation avec la population**, mais aussi des **études techniques** pour préparer la **revitalisation concrète de notre cœur de village**.

Travaux préparatoires

Après une série de réunions avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), un projet se dessine progressivement. Au-delà d'apporter des solutions à l'insuffisance d'attractivité de notre Place Neuve, l'ambition intègre désormais la **mise en valeur du centre historique**.

Sur la Place Neuve, les conditions d'**installation d'un distributeur à billets** ont pu être clarifiées grâce à l'expertise d'une entreprise spécialisée. La Régie des Eaux a notamment pu apporter des réponses et confirmer le choix d'implantation en tenant compte des contraintes de réseaux et de sécurité.

Parallèlement à la reprise du revêtement, de l'éclairage public et des plantations d'arbres en pleine terre, la commune prépare avec la Métropole un cahier des charges pour accueillir un restaurant dans le bâtiment inoccupé au fond de la place.
L'enjeu consiste également à retrouver du stationnement de proximité à durée limitée, et des solutions pour les véhicules de livraison qui doivent pouvoir travailler sans bloquer la voie.

À l'intérieur des remparts, la reprise de l'ensemble des voiries particulièrement dégradées s'inscrit dans l'objectif légitime de valoriser un patrimoine médiéval particulièrement remarquable.

L'année 2023 doit nous permettre de finaliser les demandes de subventions pour une réalisation de ce projet en 2024.

À terme, il n'y aurait plus d'arbres en pot, mais des plantations en pleine terre.

Les périmètres de projet pour la requalification du centre-village sont en couleur dans le plan ci-dessus.

DÉLESTAGE

Le dispositif municipal en cas de délestage

Même si la douceur inhabituelle de ce début du mois de janvier voit s'éloigner la menace des possibles délestages annoncés par le gouvernement en cas de besoin cet hiver, la commune se tient prête et a prévu un dispositif spécial.

Le Maire, son équipe et les services se tiennent prêts en cas de "**délestages**", à savoir des **coupures d'électricité programmées et temporaires**. En effet, la préfecture a informé les élus de cette éventualité liée à l'incapacité de répondre aux besoins en cas de grand froid.

Depuis plusieurs semaines, la municipalité travaille donc sur une organisation en cas de coupure.

Une cellule de crise se tient prête

Une série de réunions a permis de préparer **une cellule de crise, et de réfléchir sur l'avant, le pendant et l'après**, avec un personnel déterminé et des missions assignées à chacun. Cela inclut notamment d'aller voir les personnes identifiées comme fragiles et isolées. **Un registre a été élaboré** à cet effet. **Le hall de La Manare** sera ainsi ouvert à ces personnes ainsi qu'à celles qui le souhaitent durant ces **périodes de délestage**, afin qu'elles puissent être rassurées, prises en charge par la mairie dans ce lieu qui sera **branché sur groupe électrogène**.

Quid des crèches et écoles ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les informations connues sont les suivantes : **les tranches horaires concernées seraient 8h-13h et/ou 18h-20h**, et peuvent être **cumulables sur une même journée**. Sauf exception, **la téléphonie mobile et internet ne fonctionneront plus pendant les coupures**. **Seul le 112 restera joignable en cas d'urgence**.

Les zones susceptibles de subir une coupure seront prévenues trois jours avant, la confirmation des secteurs impactés ayant lieu uniquement seulement **la veille à 17h**.

Téléchargez l'application Ecowatt sur votre portable pour être prévenu de ces éventuels délestages.

Si **le délestage concerne le créneau horaire du matin**, il a été décidé que **les crèches resteraient fermées toute le journée**. Quant aux écoles, l'éducation nationale ne s'est pas encore positionnée sur une possible réouverture l'après-midi. **Les services municipaux seront fermés lors des délestages**, hors cellule de crise positionnée à La Manare ou au centre de secours, et la **police municipale qui sera en patrouille**, sur le terrain.

Quelques conseils et un dispositif d'alerte

En cas de coupure, il est recommandé aux **commerçants de baisser leurs rideaux en amont** pour protéger leurs installations. Faire **l'acquisition de lampe de poche ne serait pas superflu** : il ne faut pas oublier que les parties communes des immeubles, les ascenseurs, les portes automatiques de garage, les sonnettes, volets roulants (liste non-exhaustive) ne fonctionneront plus.

Pour recevoir gratuitement des alertes, la municipalité s'est dotée du module Ring (voir ci-dessous), n'hésitez pas à vous y inscrire.

Inscrivez-vous au **module d'alerte Ring**

L'inscription par internet est à privilégier en priorité : www.saintmitrelesremparts.fr - page 'Risques Majeurs'. L'inscription sur papier est réservée uniquement aux personnes ne pouvant pas aller sur Internet, merci !

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan communal de sauvegarde, la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts s'est dotée d'un nouvel outil de communication pour avertir sa population en cas de risques majeurs. Il s'agit du module d'alerte Ring. Le principe est simple, en cas de problème majeur (incendie, délestage...), nous utiliserons ce système pour vous avertir, sous forme d'appel ou de texto. Pour ce faire, il faut vous inscrire par internet : **www.saintmitrelesremparts.fr - page 'Risques Majeurs'** ou en remplissant le coupon ci-dessous et en le retournant à la mairie.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone 1 : .....

Téléphone 2 : .....

Téléphone 3 : .....

Téléphone 4 : .....

Téléphone 5 : .....

☐ Je souhaite recevoir, en cas de risque majeur sur ma commune, un appel ou un SMS via le module d'alerte Ring. J'accepte donc que mes coordonnées téléphoniques soient utilisées par la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts.

En cochant la case, j'accepte les conditions suivantes : ces informations sont collectées par la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts afin de pouvoir vous diffuser des messages d'alerte et d'information. Elles sont stockées de façon sécurisée en France ou au sein de l'Union européenne et conservées pendant une période maximum de trois ans. Elles ne seront communiquées qu'à la société Cedralis, prestataire en charge de la mise en œuvre de ce traitement pour le compte de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts et ne sont en aucun cas revendues à des tiers.

Conformément à la loi nº 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant, droit que vous pouvez exercer à tout moment auprès de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts ou de la société Cedralis par courrier à :

- Mairie de Saint-Mitre-les-Remparts - 9 avenue Charles de Gaulle - 13920 Saint-Mitre-les-Remparts | 04 42 49 04 61 | communication@saintmitrelesremparts.fr
- Cedralis - 140, avenue Franklin Roosevelt - 69500 Bron | 01 41 02 03 18 | inscription@cedralis.com

Changements d'adresses : êtes-vous concerné ?

L'amélioration de l'adressage municipal est primordial pour les habitants, qui vont pouvoir recevoir plus facilement leurs courriers et colis, être raccordés à la fibre, ou encore être localisables plus rapidement par les services de secours.

C'est un **enjeu capital pour la municipalité**, et il va enfin pouvoir se concrétiser en 2023. Afin d'affiner tout le travail préparatoire réalisé en collaboration avec La Poste, la population a la possibilité de consulter le détail du **dossier disponible en mairie**.

Un dossier détaillé de tous les changements opérés

Ce dossier inclut toutes les modifications prévues, que ce soit au niveau de la **dénomination des voies ou d'une nouvelle numérotation**. Il est consultable à l'hôtel de ville, en salle des mariages, depuis début décembre, et le sera jusqu'à début février.

Vous pourrez y faire **vos observations sur un cahier prévu à cet effet**.

A l'issue du traitement de vos observations, **le conseil municipal délibérera pour approuver le nouvel adressage** au cours du 1er trimestre 2023.

Après cela, un courrier d'information avec un certificat numérotage sera adressé aux habitants impactés par les changements opérés.

En attendant, vous pouvez également retrouver les voies impactées sur le site internet de la commune :

www.saintmitrelesremparts.fr

VOIE	IMPACT	SYSTÈME	VOIE	IMPACT	SYSTÈME
CHEMIN OUVER	NOUVEAU	METRIQUE	IMPASSE ANSELME MATHIEU	COMPLEMENT	CLASSIQUE
IMPASSE DES OUVIERS	NOUVEAU	METRIQUE	IMPASSE SAINT MICHEL	NOUVEAU	METRIQUE
ALLEE LOUIS PASTEUR	COMPLEMENT	LOGIQUE	BD DE LA FONTAINE DU LOUP	MODIFICATION	METRIQUE
CHEMIN DE PERICARD	NOUVEAU	METRIQUE	ALLEE JEAN-BAPTISTE LULLI	MODIFICATION	LOGIQUE
VIEUX CHEMIN DE FOS	NOUVEAU	METRIQUE	CHEMIN DE MAUVEJANE	NOUVEAU	METRIQUE
BOULEVARD JEAN ROSTAND	COMPLEMENT	CLASSIQUE	BOULEVARD DU MOULIN	MODIFICATION COMPLEMENT	CLASSIQUE
CHEMIN DE TARTARIN	NOUVEAU	METRIQUE	IMPASSE NICOLAS	COMPLEMENT	CLASSIQUE
CHEMIN DES GARRIGUES	NOUVEAU	METRIQUE	ALLEE CHERUBINI	MODIFICATION COMPLEMENT	LOGIQUE
IMPASSE VAN GOGH	NOUVEAU	METRIQUE	ALLEE RENE CLAIR	NOUVEAU	METRIQUE
RUE ROBERT GIUDICELLI	MODIFICATION	METRIQUE	IMPASSE CAMILLE CLAUDEL	MODIFICATION COMPLEMENT	CLASSIQUE
ALLEE MARCEL L'HERBIER	MODIFICATION	METRIQUE	ALLEE JACQUES TATI	MODIFICATION COMPLEMENT	LOGIQUE
RUE DES PETITS JARDINS	NOUVEAU	METRIQUE	ALLEE LAENNEC	NOUVEAU	METRIQUE
ALLEE LAVOISIER	MODIFICATION	METRIQUE	RUE DU CLOS	MODIFICATION	METRIQUE
ALLEE SAINT LOUIS	NOUVEAU	METRIQUE	IMPASSE CHARLOUN RIEU	NOUVEAU	METRIQUE
CHEMIN DE SAINT MACAIRE	NOUVEAU	METRIQUE	RUE ALBERT COHEN	MODIFICATION COMPLEMENT	CLASSIQUE
ALLEE DE LA DURANCE	COMPLEMENT	LOGIQUE	IMPASSE HONORE DAUMIER CHEMIN RURAL DE LA CARRAIRE	COMPLEMENT NOUVEAU	LOGIQUE METRIQUE
ALLEE GUSTAVE EIFFEL	COMPLEMENT	LOGIQUE	CHEMIN DE LA COLLE D'ARNAUD	NOUVEAU	METRIQUE
CHEMIN DES EMPLANIERS	NOUVEAU	METRIQUE	IMPASSE DES AGELS	NOUVEAU	CLASSIQUE
VIEUX CHEMIN D'ISTRES	COMPLEMENT	METRIQUE	CHEMIN RURAL DES COLLES	NOUVEAU	METRIQUE
IMPASSE GALLIFFET	COMPLEMENT	METRIQUE	CHEMIN DES CALIEUX	MODIFICATION COMPLEMENT	CLASSIQUE
ALLEE DE LA PLAGE D'ARTHUR	MODIFICATION COMPLEMENT	LOGIQUE	CHEMIN DU CREPON	COMPLEMENT	LOGIQUE
ALLEE DE PATORGUE	MODIFICATION COMPLEMENT	METRIQUE	ALLEE MIREILLE	MODIFICATION	CLASSIQUE
IMPASSE DES SAULES	NOUVEAU	METRIQUE	CHEMIN RURAL DES ETANGS	NOUVEAU	METRIQUE
ALLEE DES ILES D'OR	MODIFICATION COMPLEMENT	METRIQUE	ALLEE ARCHIMEDE	NOUVEAU	LOGIQUE
RUE THEODORE AUBANEL	MODIFICATION	CLASSIQUE	ALLEE PIERRE-MARIE AMPERE	NOUVEAU	METRIQUE
IMPASSE FOLCO DE BARONCELLI	NOUVEAU	METRIQUE	CHEMIN DU CITIS	NOUVEAU	METRIQUE
ALLEE PIERRE BONDHETTI	MODIFICATION COMPLEMENT	METRIQUE	IMPASSE DE LA MER DE CADET	MODIFICATION COMPLEMENT	LOGIQUE
ALLEE MARCEL CARNE	MODIFICATION	METRIQUE	ALLEE DU BORD DE L'EAU	MODIFICATION	LOGIQUE
ALLEE JULES DASSIN	MODIFICATION	METRIQUE	CHEMIN DES AIRES	MODIFICATION COMPLEMENT	CLASSIQUE
PROMENADE DE LA PLAGE	MODIFICATION	LOGIQUE	ALLEE CHAMPOLLION	MODIFICATION COMPLEMENT	LOGIQUE
ALLEE DES ROSES	NOUVEAU	METRIQUE	CLOS DES FIGUIERS	NOUVEAU	CLASSIQUE
ALLEE LEONARD DE VINCI	COMPLEMENT	LOGIQUE	IMPASSE DES FOURQUES	NOUVEAU	CLASSIQUE

La liste (non-exhaustive) des voies impactées ci-dessus. Le système dit classique est le plus utilisé, il va de deux en deux, depuis le début de la rue, avec les numéros pairs placés à droite et les numéros impairs à gauche.
Le système dit métrique correspond à la distance en mètres depuis le début de la rue à l'habitation, elle tient aussi compte des côtés pairs et impairs.
Le système dit logique tient compte de l'existant, quand les habitations avaient pris le numéro de lot : il intercale des numéros à ceux existants (ex : la numérotation de l'Allée Jacques Tati commence à 209).

Des aides pour les projets des jeunes

Vous êtes plusieurs jeunes motivés, entre 12 et 25 ans, et avez une idée ou un projet ? Vous pouvez prétendre à 'Initiatives Jeunes', des aides apportées par la commune via la Convention Territoriale Globale. Explications.

La commune souhaite particulièrement remettre **la jeunesse dans son entièreté** au cœur de sa politique. Après l'ouverture de la Maison de la Jeunesse dernièrement et l'accueil du centre de loisirs en son sein, **cette nouvelle initiative concerne ainsi les 12-25 ans**.

Accompagner et motiver les jeunes

Le programme 'Initiatives Jeunes' vise à **aider les jeunes dans la réalisation d'un projet.** Un accompagnement permet notamment de clarifier et promouvoir cette action puis de faciliter sa mise en œuvre, y compris à travers une aide financière.

Les conditions pour y accéder sont simples :

- Avoir **une idée**,
- Être **âgé de 12 à 25 ans**,
- Être **au moins deux jeunes**,
- Résider à **Saint-Mitre-les-Remparts**.

La procédure : un référent jeunesse assigné pour conseiller

Il suffit de **candidater sur l'adresse mail** : centredeloisirs@saintmitrelesremparts.fr

Si votre idée est retenue, il vous sera envoyé un **dossier par mail** qu'il faudra alors remplir. Le **référent jeunesse prendra contact avec vous** et pourra vous **conseiller et vous accompagner sur toutes les phases de création et de réalisation de votre projet**.

Quand le référent juge que vous êtes prêt, **le dossier est soumis au comité de financeurs**. Après approbation, vous **pourrez réaliser votre projet.** Avec l'aide des partenaires, le porteur du projet devra en rédiger un bilan écrit.

Dernière phase du programme, **une rencontre officielle** sera organisée en fin d'année durant laquelle vous présenterez votre projet réalisé à l'ensemble des partenaires.

'**Initiatives Jeunes**' peut être mis en place grâce à la **Convention Territoriale Globale** (CTG), signée entre la **CAF13, et les communes d'Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône**. Elle permet notamment de dégager des budgets pour de belles actions comme celles-ci, à destination de la jeunesse.

Osez vos idées ! Il suffit de remplir les critères et d'envoyer votre candidature par mail à centredeloisirs@saintmitrelesremparts.fr

EHPAD-commune : un beau partenariat

Depuis le début du mandat, la municipalité est heureuse des liens renforcés avec l'EHPAD les Restanques dans le cadre d'un partenariat public-privé exemplaire, au service de tous.

Cet hiver, vous avez pu voir les enfants du centre de loisirs décorer le sapin de Noël, installé sur la Place Neuve. Ce que vous ne saviez peut-être pas, c'est que toutes les ornementations ont été fabriquées par les enfants eux-mêmes, avec l'aide des **seniors de l'EHPAD les Restanques**.

Des ateliers intergénérationnels

Depuis octobre dernier, le centre de loisirs organise avec la maison de retraite **des ateliers intergénérationnels**, durant lesquels **enfants et résidents vivent des temps d'animation communs autour de diverses thématiques**. Le dernier atelier portait donc sur des créations pour les fêtes de fin d'année : vous avez pu les admirer sur notre beau sapin du village durant les fêtes !

Autre volet qui illustre ce partenariat, **la signature d'une convention concernant la mise à disposition de la navette municipale**.

Un partenariat au service de tous

Depuis février 2022, la commune offre en effet **ce service de transport aux seniors**, afin de leur permettre de se déplacer au restaurant municipal, au marché hebdomadaire, ainsi qu'à la ZAC des Étangs. Notre chauffeur les récupère devant chez eux, les amène à la destination du jour, puis les raccompagne à leur domicile.

Déjà **partenaire de la navette dont il est un des co-financeurs**, l'établissement Les Restanques (groupe Korian) et sa directrice ont sollicité la mairie pour **pouvoir organiser des déplacements pour leurs résidents**.

Après un vote favorable en conseil municipal durant le mois de novembre, **cette signature vient donc concrétiser ce nouveau partenariat**. Ainsi, l'EHPAD aura à disposition la navette et son chauffeur tous les mardis de 14h30 à 17h30.

Une nouvelle action en faveur des seniors ayant des difficultés à se déplacer, et un **partenariat public-privé exemplaire, au service de tous**.

La convention de partenariat a été signée début décembre entre la maison de retraite et la commune.

Allée plage d'Arthur : le littoral en travaux

La commune poursuit ses efforts d'embellissement de ses quartiers et de son littoral. Fin 2022, deux chantiers importants ont enfin débuté autour de l'allée de la plage d'Arthur.

Ces travaux sont attendus dans ce quartier : il s'agit d'une part de **l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques**, y compris des deux dernières lignes 20 000 volts de la ville, et d'autre part de **la réalisation d'un ouvrage cadre pluvial**.

Plusieurs phases programmées

Le chantier se déroulera en trois étapes. Depuis début décembre, une entreprise a commencé les **travaux d'enfouissement** qui s'interrompront pour laisser la place à partir de février **à l'intervention sur le réseau pluvial** pour régler les problèmes récurrents d'inondation au début de l'allée de la plage d'Arthur. Puis **l'enfouissement des réseaux reprendra**, pour une **fin espérée de tous les ouvrages avant l'été 2023**.

L'enfouissement est essentiel pour des raisons de sécurité : fragilisé par la corrosion marine, un pilier béton de ce secteur avait en effet cédé lors d'une tempête en mai 2019.

Les financements

Ces importants travaux, d'un montant de total de 819 150€ TTC, se décomposent de la façon suivante :

- Enfouissement : 479 000 €, dont 96 000€ pris en charge par le SMED13
- Ouvrage cadre pluvial : 270 000€ pris en charge en totalité par la Métropole, qui exerce cette compétence
- Éclairage public : 70 150€

Coopération inédite

Ces opérations nécessitent une **grande coordination entre de nombreux interlocuteurs** : la Régie des Eaux et Assainissement, le SMED 13 (Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône), la Métropole, mais aussi Enedis, XP Fibre, les entreprises sous-traitantes, et évidemment les services de la commune.

Pour toute la durée des travaux, le service de la collecte a mis en place **4 conteneurs** de 660 litres pour les ordures ménagères et **2 conteneurs** 660 litres pour le tri, positionnés sur la RD52, entre l'impasse des Saules et l'allée de la plage d'Arthur.

Merci à tous de la patience dont vous saurez faire preuve durant cette période, et nous vous remercions d'avance de faciliter le travail des entreprises en vous garant sur vos parcelles, et le moins possible sur les voies.

Ces travaux permettront d'apporter une **véritable plus-value** à cette partie de Saint-Mitre-les-Remparts, et, à terme, **tout le littoral sera concerné**.

En jaune, le tronçon concerné par les travaux d'enfouissement.

A terme, ces lignes, disgracieuses et en mauvais état, seront enfouies.

Le club de tarot de Saint-Mitre

Vous ne le savez peut-être pas, mais la commune a **un club de tarot** ! Celui-ci organise chaque samedi **un tournoi de tarot amical**, à partir de 14h, au club des anciens (à côté du restaurant municipal). Il est **accessible à tous, sans condition d'âge**.

Depuis le mois de septembre, l'association propose en plus **des cours, les mercredis après-midis**, pour ceux qui veulent **apprendre le tarot, ou qui souhaitent se remettre à niveau**.

Pour plus de renseignements :
04 42 49 95 09

Parlez-vous provençaou ?

'Uno favo qui designe lou rèi ' :

En Provence, **l'Épiphanie est sacrée**, et dans la tradition, **la brioche en forme de couronne**, parfumée à la fleur d'oranger et décorée de fruits confits et de grains de sucre, remplace la galette à la frangipane. On y trouve « *uno favo qui designe lou rèi* », **la fève qui désigne le roi**.

Disque bleu : ne l'oubliez pas !

Les disques bleus, valables partout en France et dans l'Union Européenne sont en vente à Saint-Mitre Informations au prix de 2 €. Ils permettent de stationner sur les "places bleues".

La durée de stationnement dans l'ensemble des zones bleues est de **45 minutes maximum entre 8h et 19h**, sauf sur quelques places spécifiques, comme au Carrefour des Vignerons et devant la Crèche Croque la Vie où la durée maximale est de **15 minutes**.

A noter que le non-respect de la durée de stationnement ou la non-apposition du dispositif de contrôle de durée sont réprimés par des **contraventions de 2ème classe à 35€**.

Un nouveau sautoir à perche

Le club d'athlétisme a réceptionné **un nouveau sautoir à perche**, un bel investissement réalisé par la municipalité au profit notamment des associations.

Pour Michel Chevallier, le président, "*cet équipement permettra de pouvoir pratiquer notre sport favori dans les meilleures conditions !* ".

L'ancien matériel, quant à lui, a été récupéré pour être transformé en sautoir en hauteur extérieur et **compléter ainsi les infrastructures**.

SOS Pare-Brise-St-Mitre-les-Remparts : un nouveau commerçant à la ZAC des Étangs

En complément de plusieurs enseignes et garages déjà présents dans la commune, c'est désormais SOS Pare-brise qui s'est installé depuis la fin de l'année 2022 sur la ZAC des Étangs, au 13 rue des Saladelles.

Christian Berger y dispense, comme le nom de l'entreprise l'indique, un service de réparation de pare-brise, et met à disposition un véhicule de courtoisie le temps de l'intervention.

SOS Pare-Brise St-Mitre-les-Remparts
ZAC des Étangs
13 rue des Saladelles
04 42 42 10 80
stmitrelesremparts@sosparebriseplus.fr
https://www.sosparebriseplus.fr/st mitre-les-remparts/

Sécurité des enfants : l'accès au bus scolaire aux Emplaniers résolu !

C'était un véritable sujet d'anxiété pour les parents, qui a pu être résolu à force de dialogue.

Les habitants du côté des Emplaniers ont en effet été surpris par la mise en place d'un portail fermé à la résidence les Demeures de Citis, rendant ainsi inaccessible un chemin habituellement utilisé par les enfants pour se rendre à leur arrêt de bus. Les écoliers étaient donc contraints de longer la voie rapide.

Après discussions avec le syndic, un accord a été trouvé permettant aux enfants de pouvoir réemprunter ce chemin comme ils le faisaient habituellement. De quoi rassurer les enfants, et les parents !

Le site archéologique de Saint-Blaise bientôt accessible au public

Après plus d'un an de travaux, **le site de Saint-Blaise rouvre progressivement** !

Fin janvier, c'est **le nouveau pavillon Henri Rolland** (du nom du premier archéologue du site) qui ouvrira officiellement ses portes, présentant pour l'occasion une exposition temporaire. Dans le même temps, **le site archéologique sera de nouveau accessible au public**.

Une **inauguration officielle** devrait être programmée au printemps. Une date précise sera communiquée plus tard.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez dorénavant sur cette page le compte-rendu des conseils municipaux, avec les délibérations votées et le nombre de votants - pour - contre - abstention. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet, www.saintmitrelesremparts.fr

12 DÉCEMBRE 2022

		Votants	Pour	Contre	Abstention
FINANCES					
2022-99	Adoption du règlement budgétaire et financier	29	25	0	2
2022-100	Modalités d'amortissement des budgets régis par la nomenclature comptable M57	29	25	0	2
2022-101	Vote d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Social - Exercice 2023	29	20	0	1
2022-102	Vote d'une avance sur subvention à l'association Football club de Saint-Mitre - Exercice 2023	29	25	0	2
2022-103	Approbation d'une convention de gestion relative aux compétences "Eau Pluviale"	29	25	0	2
2022-104	CIAS du Pays de Martigues - fixation des conditions de partage des biens, financières et du sort du personnel suite au retrait de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays de Martigues à compter du 1er janvier 2023	29	23	4	0
INTERCOMMUNALITÉ					
2022-105	Approbation du Rapport SEMIVIM 2021	29	23	6	0
TRAVAUX-AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME					
2022-106	Travaux - Définition de l'intérêt métropolitain - voirie et espaces publics	29	25	0	4
2022-107	Travaux - Avenants n°3 - MAPA 2019-12 - Maison des associations	29	23	6	0
2022-108	Aménagement du Territoire - Dénomination "Espace Solidarités" du bâtiment public rue Robert Giudicelli	29	23	6	0
2022-109	Urbanisme - Convention d'intervention foncière sur le site de l'Anglon entre la Commune et l'Établissement Public Foncier de la région Provence Alpes Côte d'Azur (EPF PACA)	29	23	6	0
2022-110	Urbanisme - Déclaration intérêt communautaire parcelles cadastrées AW370 AW371, AW372, AW373	29	29	0	0
TOURISME					
2022-111	Demande de classement "commune touristique"	29	29	0	0
ÉDUCATION-ENFANCE					
2022-112	Éducation - Participation aux frais de séjours des enfants partant en centres de vacances - Été 2023	29	25	2	2
2022-113	Enfance - Reconduction et signature de la Convention "Crèche de France - Libellule - pour la réservation de 7 berceaux	29	25	2	2
PERSONNEL COMMUNAL					
2022-114	Modification du tableau des effectifs - suppression et création de postes à temps complet	29	25	0	4

Hommage à Lydia Santos, une femme engagée

C'est une nouvelle et triste disparition qui a marqué notre commune en fin d'année, avec le décès de **Lydia Santos**. Elle faisait partie de **ces personnes qui consacrent leur vie au bénévolat.**

En mars dernier, Monsieur le Maire lui avait d'ailleurs remis **la médaille de la ville**, en remerciement de **décennies d'engagement au service de ses concitoyens** au sein notamment de la **Croix-Rouge française**, qu'elle avait rejoint en 1969, et du **Don du Sang**, au côté de son mari François Santos.

Très engagée dans la commune, elle avait également été **membre de notre CCAS**, et assuré de nombreuses permanences sociales, ou encore organisé **le Noël des enfants démunis**. Après avoir donné régulièrement des **cours de secourisme dans nos écoles élémentaires**, elle avait à nouveau répondu présente durant la récente **crise sanitaire**, notamment dans les centres de vaccination.

En mars 2022, Lydia avait reçu la médaille de la ville en remerciement de ses décennies d'engagement.

Son implication, sa générosité, et son action manqueront à tous.

A sa famille comme à ses amis, le Maire, le conseil municipal ainsi que tous les services municipaux adressent **leurs plus sincères condoléances**.

ÉTAT CIVIL

Naissances

BLIN CASARO Ava Prune Rose née le 21 septembre 2022 à Martigues

INGHILLERI Louis Jérémy Mehdi Alexandre né le 29 octobre 2022 à Martigues

MATKOVIC Matéo né le 03 novembre 2022 à Martigues

MAES VILLE Marcus Juan né le 04 novembre 2022 à Martigues

Mariages

KUFOS Mariana et PANIÉ Pierre-Elliot mariés le 10 septembre 2022

Décès

FUSCH Jean décédé le 10 novembre 2022 à Martigues

IMRE veuve TOTH Istvanne décédée le 24 novembre 2022 à Marseille 15ème arrondissement

QUAGLIATA Augustin décédé le 26 novembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

MONTANARI veuve SANTOS Lydia décédée le 28 novembre 2022 à Marseille 5ème arrondissement

BARONE épouse JOINARD Denise décédée le 07 décembre 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

BERLEN Grazia décédée le 07 décembre 2022 à Salon-de-Provence

RAMBALDI Pierre décédé le 09 décembre 2022 à Martigues

DI BENEDETTO Victor décédé le 10 décembre 2022 à Marseille 4ème arrondissement

FABRE Jean-Henri décédé le 19 décembre 2022 à Martigues

Des erreurs se sont glissées dans l'état civil du précédent magazine, la rédaction présente ses sincères excuses :

Aux parents du petit Aaron Bruno José AZRA, né le 05 août 2022 à Martigues,

À MAGOTTE Fanny et à SALAVERT Marc, mariés le 8 octobre 2022.

Saint-Mitre en vie

Le rôle d'un maire

Depuis deux ans et demi, notre commune a fait le choix de reprendre en main l'exercice d'un certain nombre de missions auparavant abandonnées à des partenaires extérieurs.

C'est le cas avec l'entretien de nos espaces verts, jusque-là confié intégralement à plusieurs prestataires pour un résultat aléatoire. Nous avons ajusté le cahier des charges et repris en gestion directe l'entretien de la proximité, pour un coût inférieur et un résultat concret.

C'est le cas avec notre action sociale, auparavant transférée à l'échelon intercommunal faute d'ambition politique municipale. Nous avons repris en main cette mission essentielle pour répondre aux besoins spécifiques de notre population. Factuellement, nous diminuons nos dépenses en renforçons notre action et le nombre de bénéficiaires : seniors, jeunes, précaires, familles ou encore personnes isolées.

C'est le cas avec le tourisme, clairement identifié dès notre premier document de campagne comme l'axe essentiel de notre développement. Le tourisme apparaît désormais au cœur de notre stratégie, avec la valorisation du site de Saint-Blaise, de notre centre-village médiéval, de notre littoral balnéaire, ou encore de nos paysages de collines et d'étangs. La création prochaine d'un office de tourisme doit nous permettre de récupérer l'exercice plein et entier de cette compétence.

Exercer enfin ces compétences, c'est le rôle d'un maire !

Vincent Goyet

Les Saint-Mitréens avant tout

Que sont les promesses devenues ?

« Je m'engage à assumer la charge (de Maire) du premier jusqu'au dernier jour de mandat » écrivait Monsieur Goyet dans son programme électoral en 2020. Et chaque électeur comprenait qu'il s'engageait implicitement à ne pas solliciter d'autres mandats.

Erreur : « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient » proclament ouvertement les politiciens dont il est.

Le décès tragique du Maire de Fos l'a déjà porté au Conseil départemental.

Premier cumul qui en appelle d'autres. Comment lui faire encore confiance ?

Et ce n'est pas tout.

Nous voilà déjà à mi-mandat : où sont les autres promesses ?

Cette révision du PLU qu'il prétendait boucler en 2 ans ?

Cette nouvelle école dont on ne voit pas la première ébauche ?

Ce port de plaisance ?

Cette autre pelouse du stade ?

Où sont ces commissions municipales promises en gage de démocratie locale ?

Où est la place réservée aux élus minoritaires ?

Où sont ses conseillers qui devaient « participer avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant » et qu'on ne voit jamais en Conseil municipal ?

Parce que, par seule ambition personnelle, il ne vise qu'à faire carrière en politique, Monsieur Goyet ne tient aucun engagement.

Denis Barroéro

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.

SORTIR

L'Agenda

Janvier

> SAMEDI 21 JANVIER
Théâtre : UN SOIR AU BAR DE LA MARINE
La Manare I 20h30
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MARDI 24 JANVIER
Conférence : HISTOIRE DES AMAZONES DU MYTHE A LA RÉALITÉ
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> VENDREDI 27 JANVIER
VŒUX DU MAIRE À LA POPULATION
La Manare I 20h
Ouverture des portes à 19h30

Février

> SAMEDI 4 FÉVRIER
Musique : UNE SOIRÉE AUX COULEURS DE L'ITALIE
La Manare I 19h
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> LES 4, 11, 18 ET 25 FÉVRIER
Activité : PROGRAMMATION ET CRÉATION D'UN MINI JEU VIDÉO
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 14h
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> DIMANCHE 26 FÉVRIER
Thé dansant : THÉ DANSE PARTY
La Manare I 15h-19h
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

Mars

> VENDREDI 10 MARS
Humour : MARION MEZADORIAN «Pépites»
La Manare I 20h30
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MARDI 14 MARS
Conférence : SORCELLERIE ET POUVOIR FÉMININ : LA CHASSE AUX SORCIERES EN PROVENCE
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

> DU MERCREDI 15 MARS AU MARDI 4 AVRIL
Exposition : EXPOSITION PHOTOS CLUB MARIUS : 5 AUTEURS
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
infos au 04 42 49 15 11

> SAMEDI 18 MARS
Cirque-clown : CONCERTO POUR DEUX CLOWNS
La Manare I 20h30
Billetterie à Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DIMANCHE 19 MARS
Commémoration : CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE
Rendez-vous au cimetière du Crépon

> SAMEDI 25 MARS
Cirque : EXCEPTION'ELLES
La Manare I 20h30
Réservations au 06 23 85 19 22

> MERCREDI 25 MARS ET 5 AVRIL
ATELIERS DE PÂQUES (5-7 ans le 25/03 et 8-12 ans le 05/04)
Bibliothèque municipale Charles Rostaing I 18h30
Sur inscription au 04 42 49 15 11

L'AGENDA COMPLET
est à retrouver
www.saintmitrelesremparts.fr